Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260608-292026-DE

Arrondissement
de LANNION

MAIRIE de
TRÉGUIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

SÉANCE du 05 juin 2026 à 18h00

Membres en exercice : 19
Membres présents : 13
Procurations : 6

Etaient Présents : M. G. ARHANT, Maire,
M.P. BODIN, F. SIMON, A. LE DANTEC, R. ROLLAND
G. LE BONNIEC, C. LE MARLEC, K. LE ROUX, O. GUEGUEN, S. THOS, C. VOISIN, F. PARADISO, M. LAKEHAL, conseillers

N° DEL 29/2026

Absents excusés :
Mme F. VOISIN proc à C. VOISIN
Mme E. LE CARVENNEC proc à C. LE MARLEC
Mr M. EVEN proc à R. ROLLAND
Mme M. ROBINEAU proc à K. LE ROUX
Mr Y. HERVE proc à A. LE DANTEC
Mme E. WOLF proc à F. PARADISO

Date d'envoi de convocations : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : C. LE MARLEC

29-2026 Election des sénateurs – Désignation des déléguées du conseil municipal et de leurs suppléants

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-11 et L 2121-12 ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L 280 à L 293 et R 130-1 à R 148 ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour chaque commune le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 et portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux le 05 juin 2026

Considérant qu'il appartient au Maire de réunir les membres du Conseil Municipal à cette même date ;

Considérant que l'arrêté du 20 mai 2026 fixe pour la ville de TREGUIER le nombre de 5 délégués et de 3 suppléants à élire ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203624-20260608-292026-DE

Considérant la constitution du bureau électoral composé du Maire, des deux conseillers les plus âgés et des deux conseillers les plus jeunes, Mr Rémi ROLLAND, Mr Frédéric PARADISO, Mr Clément VOISIN Mme Myriam LAKEHAL ;

Considérant le mode de scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel et que tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions sera considéré comme nul ;

Considérant que tout conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats comprenant un nombre inférieur ou égal au total des délégués et suppléants à élire qu'aucune personne extérieure au conseil ne peut présenter de candidats ;

Vu la liste unique des candidats présentée par les membres du conseil municipal « Elections sénatoriales TREGUIER 2026 » ;

Vu les opérations de vote et les résultats du dépouillement, la liste « Elections sénatoriales TREGUIER 2026 » ayant obtenu 18 voix ;

Le Conseil Municipal prend acte du résultat du scrutin

Sont élus délégués titulaires

1- Guirec ARHANT
2- Emmanuelle LE CARVENNEC
3- Clément VOISIN
4- Elisabeth WOLF
5- Rémi ROLLAND

Sont élus délégués suppléants

6- Catherine LE MARLEC
7- Yann HERVE
8- Marie-Pierre BODIN

Pour extrait conforme au registre,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER
Côtes d'Armor

La secrétaire de séance
C. LE MARLEC

Le Maire,
Rendu exécutoire par transmission
en Préfecture de Saint-Brieuc
et affichage en mairie, le 05/06/2026
Le Maire,
Guirec ARHANT

MAIRIE DE TRÉGUIER
Côtes d'Armor